

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 4 OCTOBRE 2010 A SAVONNIERES EN PERTHOIS

Présents : Mesdames Frédérique TROUCHARD, Frédérique CHALOPPE, Bernadette FISCHER, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Michel PEDRETTI, Gérard CHÂLONS, Serge MULLER, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Régis DUPONT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames STOCKER, MALTHIERY (*suppléées*), Messieurs VARNIER.

Assistaient : Madame LECHAUDEL, Messieurs GASPARD, PIERROT, MAGINOT, GAVAZZI, BASTIEN, BERTINET, CORDEBART, DEFONTAINE, HINDERCHIETT, PAILLARDIN, COCCILO.

Secrétaire de séance : Bernadette FISCHER



Jacky LEMAIRE remercie la Commune de SAVONNIERES EN PERTHOIS d'accueillir les membres du Conseil Communautaire et débute la séance par une minute de silence en mémoire de Monique ALLARD, Maire de BAUDONVILLIERS, déléguée à la CODECOM, décédée dernièrement.

ORDURES MENAGERES :

Les membres du Conseil ayant tous été destinataires du compte-rendu de la commission Environnement du 20 septembre dernier à laquelle avaient participé la trésorière et deux autres personnes du Trésor Public, Jacky LEMAIRE et Francis THIRION rappellent les grandes lignes des deux options que sont la Taxe d'Enlèvement et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il est rappelé que le montant total de notre fiscalité perçue est absorbé par le poste "**ordures ménagères + déchetterie**" et que si la CODECOM veut développer d'autres projets, il devient urgent de financer les ordures ménagères sur un budget spécial, obligation confirmée par le Secrétaire Général de la Préfecture lors d'un récent entretien avec Jacky LEMAIRE, d'autant plus que la loi nous obligera, d'ici 2014, à opter pour la redevance incitative. Cette dernière sera composée d'une partie fixe et d'une partie variable basée sur le poids déposé de façon à encourager le tri.

La délibération du Conseil Communautaire devant être prise avant le 15 octobre pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2011, Jacky LEMAIRE demande aux délégués de se prononcer et Francis THIRION demande un vote à bulletin secret.

Sur 28 délégués présents, 20 ont choisi la Redevance et 8 la Taxe.

Le Président entérine le choix de l'assemblée et demande son accord pour la création d'un budget annexe et reçoit son aval. Il précise également que ce budget devra être équilibré au terme des 4 ans.

Bernard HENRIONNET souligne que la communication auprès des administrés devra se faire rapidement. Une large part sera consacrée à ce sujet dans le prochain bulletin de la CODECOM et des réunions publiques seront organisées dans plusieurs communes de façon à couvrir le territoire.

Le fait de créer une Redevance implique de constituer un fichier répertoriant tous les administrés de la CODECOM, de se doter d'un logiciel spécifique de facturation et d'embaucher une personne supplémentaire sur ce poste.

Sophie BLANCKAERT, qui a effectué son stage du mois de mars à fin août, et a entrepris cette étude pourrait être la personne requise.

Le Président propose, dans un premier temps, de lui verser une prime de fin de stage d'un montant de 600.00 € et par ailleurs, de l'embaucher sur une période de 9 mois (*d'octobre 2010 à juin 2011*) au poste de chargée de mission environnement, au grade d'attaché (*échelon 2, IB 423-IM 376, IFTS*). Le Conseil accepte ces dépenses concernant le personnel et le matériel.

En ce qui concerne l'aménagement de la déchetterie, contact sera repris avec le fournisseur du pont bascule et Francis THIRION propose que la commission Environnement se réunisse, sur place, pour décider de la meilleure solution à adopter pour un meilleur contrôle des accès.

Francis THIRION prie le Conseil de bien vouloir excuser son départ pour raisons professionnelles et demande à Delphine LECHAUDEL de le suppléer.

CENTRES D'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS :

Jacky LEMAIRE demande à Michaël COCCILO de bien vouloir faire un point sur SUPER ETE 2010.

Avec 120 inscriptions par semaine (*94 en 2009*) sur les trois sites (*ANCERVILLE, COUSANCES, LISLE*), l'édition 2010 est jugée réussie. La tranche d'âge la plus nombreuse est celle des 12/13 ans. La réflexion sera engagée pour essayer de capter la participation des plus de 15 ans.

Une proposition pour des mini-camps en direction de ces derniers sera étudiée de façon à soulager les trois sites et également dans le souci de favoriser le "*mixage*" des ados qui ne sont pas tous scolarisés au collège d'ANCERVILLE.

De nouveaux sites d'accueil seront recherchés et les associations du secteur contactées pour savoir si elles possèdent des adhérents compétents qui pourraient apporter leur savoir-faire aux ados.

Le budget 2010 ayant été respecté, une proposition d'achat de matériel pour 2011 est soumise aux délégués (*tentes, appareils photos, netbooks...*) qui serait subventionné par la C.A.F. à hauteur de 40 %. Le Conseil donne son accord sur l'achat et la demande de subventionnement.

Les mairies seront remises à contribution pour relayer l'information de façon à avoir plus de participants l'an prochain.

Le problème des enfants du personnel de la CODECOM séjournant sur les centres de loisirs est soulevé. La législation permettant au personnel des collectivités territoriales de bénéficier des mêmes taux de prestations sociales que ceux accordés aux agents de la fonction publique d'état, Le Conseil Communautaire décide d'accorder à ses agents les prestations sociales relatives à l'accueil des enfants en Centre de Loisirs sans Hébergement telles que définies dans la circulaire préfectorale. Pour l'année 2010, le taux est fixé à 4.93 € par journée complète et par enfant. Il suivra les augmentations automatiques selon les variations des taux.

STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE :

Les membres du Conseil ayant reçu les derniers comptes-rendus de la commission Petite Enfance, le Président rappelle que deux sites ont déjà été retenus : ANCERVILLE et COUSANCES les FORGES, et précise que, pour le troisième site, la commission a retenu le site de BRILLON en BARROIS (*en concurrence avec HAIRONVILLE*). Il leur demande de valider ou non le choix de la

commission, étant entendu que les 2 sites de COUSANCES et BRILLON devront être libres de toute contrainte.

A la majorité, les délégués votent pour BRILLON (*Alain ROMBI s'abstient*).

Francis LEROUX fait un point rapide sur le lieu d'accueil d'ANCERVILLE :

- le site sera loué par la CODECOM à la commune
- le dernier plan de Richard ROUSSEL a été adressé à plusieurs structures d'accueil existantes pour recueillir leurs observations

Pour ce qui concerne le mode de gestion, l'A.D.M.R. avait souhaité se positionner mais étant donné son manque d'expérience dans ce domaine, l'idée est abandonnée.

Le Centre de Gestion propose que la CODECOM recrute la directrice et conserve la gestion du reste du personnel.

Les membres du Conseil devront faire leur choix lors de la prochaine assemblée générale.

Par ailleurs, les demandes de Certificats d'Urbanisme ont été déposées pour les sites de BRILLON et COUSANCES.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour :

- le lancement de l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre,
- l'achat de petit matériel d'animation pédagogique pour l'accueil des petits lors des participations des assistantes maternelles aux activités proposées par le Relais Accueil Petite Enfance
- le montage des dossiers de subventionnement nécessaires.

G.I.P. – DOCUMENT D'ORIENTATION GENERALE :

Chacun a reçu le document d'orientation générale révisable annuellement et présentant les projets de notre Communauté de Communes pour l'utilisation de la dotation qui lui est accordée. Les membres du Conseil acceptent la rédaction de ce document ainsi que l'échéancier prévisionnel proposé et autorisent le Président à le déposer auprès des services du G.I.P.

MODIFICATION DES STATUTS :

Sur nos 18 communes, 16 ont voté leur accord à la majorité pour que la CODECOM adopte la compétence "Plan Local d'Urbanisme Intercommunal". La commune de BRILLON en BARROIS a voté contre et la commune de SAVONNIERES en PERTHOIS prendra sa décision le 5 octobre.

MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES :

Bernard HENRIONNET, en charge du dossier, relate les dernières réunions du comité de pilotage et précise que les professionnels de santé étaient surtout intéressés par le coût de fonctionnement et la part qui incomberait à chacun d'entre eux.

Il précise que le dossier promoteur a été examiné par le groupe d'experts de l'Agence Régionale de Santé et qu'il a été sélectionné pour être présenté sur la seconde quinzaine d'octobre en commission plénière (*A.R.S., Préfecture de Région, Conseil Régional, Conseil Général*). Tous les critères sont requis pour qu'elles soient labellisées Maisons de Santé Pluridisciplinaires, ceci ouvrant la porte à toutes les demandes de subvention.

Concernant ces dernières, il nous est recommandé de faire les demandes sur le TTC car l'obtention du F.C.T.V.A. n'est pas encore certaine.

La situation actuelle est la suivante :

- site de LISLE : Avant-Projet Définitif réalisé, dépôt du permis de construire en octobre
 - site d'ANCERVILLE, Avant-Projet Sommaire réalisé, dépôt du permis de construire en novembre
- Les travaux pourraient débuter courant du premier semestre 2011.

BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM :

Le bureau d'études SETECBA a fait parvenir un courrier faisant part de sa défiance sur l'utilisation des panneaux tels que ceux que nous préconise FM2C.
Le permis de construire a été déposé.

Le Président demande l'accord de l'assemblée pour lancer une consultation relative à des missions de :

- coordination S.P.S.
- contrôle technique

sur tous les bâtiments dont la CODECOM projette la construction.
Le Conseil lui donne pouvoir pour mener à bien ces consultations.

HYDRAULIQUE :

Jacky LEMAIRE informe l'assemblée qu'au cours d'une réunion sur les travaux d'entretien de nos cours d'eau, le Conseil Général a émis la possibilité de réaliser une étude concertée de la Saulx et ses affluents en lien avec les trois autres CODECOM concernées (*BAR le DUC, REVIGNY, HAUTE SAULX*).

Le point de départ serait la constitution d'un groupement de commande dont le coordonnateur serait, eu égard au linéaire et à la population concernée, notre CODECOM.

Cette étude serait financée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général, à hauteur de 80 % minimum. La part résiduelle serait répartie entre les 4 structures en fonction de la population DGF (50 %) et du linéaire (50 %).

Les membres du Conseil sont d'accord sur tous ces points.

PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :

Jean-Louis CANOVA fait part de ses entretiens avec les Transports MASSON, hébergés par une entreprise de VILLIERS en LIEU qui désire reprendre possession des lieux pour entreposer le stockage de ses produits finis.

Ce transporteur est fortement intéressé par les parcelles n° 3 et 4 et souhaite que la CODECOM soit porteur du projet de construction d'un bâtiment d'environ 450 m² pour loger une vingtaine de poids lourds. Les travaux devraient être terminés pour août 2011.

Jacky LEMAIRE précise qu'il y aura lieu de modifier le permis d'aménager de façon à pouvoir laisser libre une bande de terrain permettant l'accès au bassin de rétention des eaux pour son entretien.

Un plan de financement prévisionnel a été établi : le projet s'élèverait à un montant d'environ 781 000 € HT et serait subventionné à 40 % par la D.D.R., la Région et le G.I.P., les loyers et un emprunt couvriraient le reste de la dépense.

Le Conseil autorise le Président à lancer l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre et à engager la procédure de modification du plan d'aménager.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :

En ce qui concerne le ravalement des façades privées, 5 dossiers sont présentés et acceptés par le Conseil :

| Nom - Prénom | Adresse | Montant TTC des travaux | Subvention CODECOM |
|--------------------|--|-------------------------|--------------------|
| THOUVENOT Roland | 13, rue Haute STAINVILLE | 3 782.17 € | 457.50 € |
| CIESLAK Jacky | 22, rue du Puits SAVONNIERES en P. | 7 750.00 € | 457.50 € |
| RAZZINI Jean-Marie | 14, rue du Bas de la Côte SAUDRUPT | 11 384.36 € | 457.50 € |
| BISCH Roland | 1 chemin de la Mare Régnier BRILLON en B. | 3 432.97 € | 429.12 € |
| PIERRET Pascal | 1, rue de Joinville COUSANCES les F. | 11 004.52 € | 457.50 € |

Par ailleurs, notre enveloppe de Développement Territorial 2010 se monte à 59 116.00 € et, pour l'instant, seuls les 4 projets ci-dessous sont programmés :

| Maître d'ouvrage | Opération | Montant HT | Subvention CG 55 |
|------------------|--------------------------|--------------|--------------------|
| ANCERVILLE | Aire multisports | 71 235.00 € | 7 977.80 € |
| HAIRONVILLE | Aménagement paysager | 7 572.00 € | 2 271.60 € |
| LISLE en RIGAULT | Aire multisports | 32 415.00 € | 8 104.00 € |
| | Ravalement façade mairie | 15 765.70 € | 3 941.42 € |
| TOTAL | | 126 987.70 € | 22 295.00 € |

Il reste une somme de 36 821.18 € à distribuer.....

Jacky LEMAIRE insiste auprès des communes afin d'engager la consommation de ce reliquat d'enveloppe et éviter les remarques désobligeantes du Conseil Général si tel n'était pas le cas.

CANTINES SCOLAIRES :

Jacky LEMAIRE informe l'assemblée que le nouveau groupe scolaire "S.I.S. de la VALLEE de la SAULX" ouvrira ses portes à la rentrée des vacances de la Toussaint. Jusqu'à présent, la facturation des repas était établie aux noms des communes de RUPT aux NONAINS et HAIRONVILLE et, pour la bonne forme, il y a lieu désormais de passer une convention de fourniture de repas avec le Syndicat Intercommunal Scolaire. Le Conseil autorise le Président à signer la dite convention.

Suite à une réclamation de parents d'élèves de LISLE en RIGAULT, Jacky LEMAIRE et Bernard HENRIONNET ont rencontré, avant la rentrée scolaire, le gérant de la SODEXO. Le compte-rendu a été distribué à chacun des Maires concerné par une cantine scolaire.

TRANSPORTS PISCINE :

Francis LEROUX donne lecture des transporteurs retenus pour effectuer les transports piscine de l'année scolaire 2010/2011 (*en rouge, propositions retenues, TTC*).

| Ecoles/Piscines | Tarifs 2009/2010 | COUTAREL | LES RAPIDES | PERSONNETAZ | S.A.D.A.P. |
|-------------------|------------------|------------|-------------|-------------|------------|
| Güe/Ligny | 110 | 130 | 110 | 120 | 128 |
| Gds Jardins/Ligny | 110 | 100 | 140 | 120 | 128 |
| N.Dame/St Dizier | 58 | 90 | 85 | | 59 |
| Aulnois/Ligny | 108 | 140 | 135 | | 109 |
| Baud-Somm/Bar | 101 | 140 | 140 | | 108 |
| Haironville/Bar | 100 | 130 | 95 | 110 | 101 |
| Brillon/Bar | 77 | 80 | 90 | 110 | 58 |
| Cousances/Ligny | 116 | 140 | 115 | | 117 |
| Lisle/Bar | 100 | 90 | 105 | | 101 |
| Savonnières/Ligny | 110 | 130 | 105 | 120 | 116 |
| Stainville/Ligny | 76 | 120 | 100 | 110 | 77 |

DEMANDE DE SUBVENTION :

L'A.D.M.R. a déposé auprès de notre CODECOM une demande de subvention pour le bouclage de son budget relatif à l'ouverture de l'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le besoin d'aide se chiffre à 5 000.00 €.

Jacky LEMAIRE précise que cette unité est susceptible d'accueillir des patients de communes extérieures à notre CODECOM.

Après débat, les membres du Conseil décident d'accorder une aide exceptionnelle de 3 000.00 € pour cette année de lancement et, par principe, demandent à l'A.D.M.R. de solliciter les structures également concernées (*BAR le DUC, REVIGNY, HAUTE SAULX, SIGOM HAUT BARROIS, HAUTE MARNE*).

Jean-Louis CANOVA, membre du Conseil d'Administration de l'A.D.M.R., s'abstient.

DECISION MODIFICATIVE :

Le bail signé pour la location de l'appartement de Sophie BLANCKAERT à ANCERVILLE prévoit le versement d'une caution de 280 € équivalente à un mois de loyer. La prévision ne figurant pas au budget 2010, le Président demande l'inscription de cette dépense.

Le Conseil est d'accord et autorise le Président à passer les écritures comptables nécessaires au versement de cette caution

CESSION DE FOURNITURE :

Monsieur PROT (*Les Vergers de COUSANCELLES*) a manifesté son intérêt pour un reliquat de 10 canalisations béton issues des travaux de traitement des eaux usées du Parc d'Activités Economiques de LA HOUPETTE.

Jacky LEMAIRE propose à l'assemblée de les lui céder à 50 % de leur valeur d'achat, soit 30.00 € HT l'unité, seules 2, visiblement détériorées ne lui seraient pas facturées.

Le Conseil est d'accord et donne pouvoir au Président pour cette transaction.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

